

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant le programme des manifestations organisées pour la fête locale qui doit avoir lieu du lundi 06 septembre au dimanche 08 septembre 2024 ;

Considérant la nécessité de renforcer le dispositif « Plan Vigipirate » et d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant le nombre limité d'emplacements disponibles pour l'ensemble des forains autorisés sur le site et le dispositif de sécurisation ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur l'avenue André Vignau Anglade dans la portion comprise entre l'avenue François Mitterrand et la rue Jean Raymond Guyon du 06 septembre 2024 à partir de 16h30, au 08 septembre 2024 jusqu'à 22h00.

ARTICLE 2 : La liste des forains autorisés sur le site pendant la durée de cette manifestation se limite strictement à :

- M.Touchet « Deauville Casino,Grue »
- M. Rosel Riva « Jeux de cascade, pêche, réglisse »
- M.Lavandier « L'auto Skooter »
- M.Diez « Confiseries »
- Mme Lataillade « Pêche »
- M.Lacombe « Auto skooter enfants, boîte à rires »
- M.Boisdevesys Joël « Jeux d'adresse, barbe à papa »
- M.Boisdevesys Sylvain « Pêche, barbe à papa »
- M.Boisdevesys William « Jeux d'adresse »
- Mme Bissireix « Mini pousse-pousse »
- M.Tovar « Pieuvre »
- M.Caprini « les Quatre mas »
- M.Magimel « Manège enfants »
- M.Arsaut « Le rafale »
- M.Visse « Jeux d'adresse »
- M.Martin « Jeux d'adresse »
- M.Claudio « Trampoline, barbe à papa »

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par l'avenue François Mitterrand, la rue Gaston Cabannes, la rue Emile Barbou et l'avenue Aristide Briand puis la rue du 11 novembre 1918 ;

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Préfecture de la Gironde, service gros évènements
- Les services municipaux de la ville de Carbon-Blanc
- SDIS de Bassens

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 11 juillet 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint,



Jean-Luc LANCELEVÉE